

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Valleton, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, Mme Paul, Mme Piétri

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls  
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beaudet  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Hanotin  
M. Grandin donnant pouvoir à Mme Piétri  
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Lagarde donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme  
M. Kergoat donnant pouvoir à Mme Valleton  
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Thibault, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2019-IV-08 du 18 avril 2019

### STRATÉGIE VÉLO DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR D'UN TERRITOIRE 100 % CYCLABLE.

#### Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n° 2016-VI-38 en date du 30 juin 2016 adoptant le Plan Mobilité Durable,

Vu sa délibération n° 2019-II-01 en date du 14 février 2019 adoptant l'engagement pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport de son président,

Considérant l'intérêt pour le Département d'engager un plan exceptionnel d'investissement pour rendre le réseau routier départemental cyclable,

La deuxième commission consultée,

#### après en avoir délibéré,

- ADOPTE la stratégie vélo départementale pour un territoire 100 % cyclable, et le plan d'action 2019-2024 correspondant ci-annexé ;

- DÉCIDE que les premières dépenses d'investissement afférentes à la mise en œuvre de la stratégie vélo seront couvertes par une autorisation de programme à hauteur de 50 millions d'euros, qui sera proposée dans le cadre de la prochaine décision budgétaire ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de formuler les demandes de subventions utiles à la réalisation du Plan vélo ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats à conclure dans le cadre de ce plan ;



- AUTORISE l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication des associations cyclistes subventionnées ;
- DÉLÈGUE compétence à sa commission permanente pour la mise en œuvre et la révision du plan d'action.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri*

Abstention(s) de :

*M. Bluteau, M. Prudhomme, M. Ayyadi, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*